



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 12/07/16

Reçu en Préfecture le : 12/07/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 11 juillet 2016
D-2016/246

Aujourd'hui 11 juillet 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,
Mr Nicolas BRUGERE (présent à partir de 16h30)

Excusés :

Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Alain SILVESTRE

Parc Pinçon. Déclassement. Echange de terrains avec Aquitanis. Décision. Autorisation.

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du projet d'aménagement du parvis des écoles et de l'aménagement des espaces verts, il a été convenu que la Ville de Bordeaux et Aquitanis procèdent à un échange de foncier.

En effet, Aquitanis se porte acquéreur d'une partie de la parcelle AR190 dépendant du domaine public de la Ville de Bordeaux pour une surface approximative (dans l'attente du document d'arpentage) de 105 m², afin d'effectuer des travaux d'aménagement aux abords de son bâtiment. De même, la Ville de Bordeaux souhaite devenir propriétaire d'une partie des parcelles AR 146 et AR 147 appartenant à Aquitanis pour une surface approximative de 145 m², pour la restructuration des accès au Parc Pinçon.

La partie de la parcelle AR 190 susvisée, utilisée préalablement à usage d'accès pour les riverains a été rendue inaccessible au public depuis le 3 novembre 2015

Il y a lieu en outre de préciser que ledit échange s'effectuera avec soulte en faveur d'Aquitanis, à hauteur de 15€/m², soit 600 €, et ce, conformément à l'avis de France Domaine en date du 25 mai 2016. Cette valeur pourra être réajustée en fonction du document d'arpentage en cours d'élaboration, si jamais les surfaces venaient à connaître une modification.

Préalablement à l'opération envisagée, il convient de constater la désaffectation de partie de la parcelle AR 190 et de procéder à son déclassement.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- constater la désaffectation et décider du déclassement du domaine public communal de la parcelle section AR 190-

- accepter l'échange avec soulte entre Aquitanis et la Ville de Bordeaux savoir : La Ville de Bordeaux cède la parcelle AR 190 pour une surface approximative de 105 m² et Aquitanis, les parcelles AR146 et AR147 pour une surface approximative de 145 m² et ce, moyennant une soulte à la charge de la ville de Bordeaux d'un montant de 15 €/m², soit à ce jour, un montant de SIX CENTS EUROS (600 €), et ce, conformément à l'avis de France Domaine précité. Ledit montant pouvant être réajusté en fonction des superficies précises issues du Document d'arpentage en cours d'établissement.

- l'ouverture des crédits nécessaires au budget de l'exercice concerné.

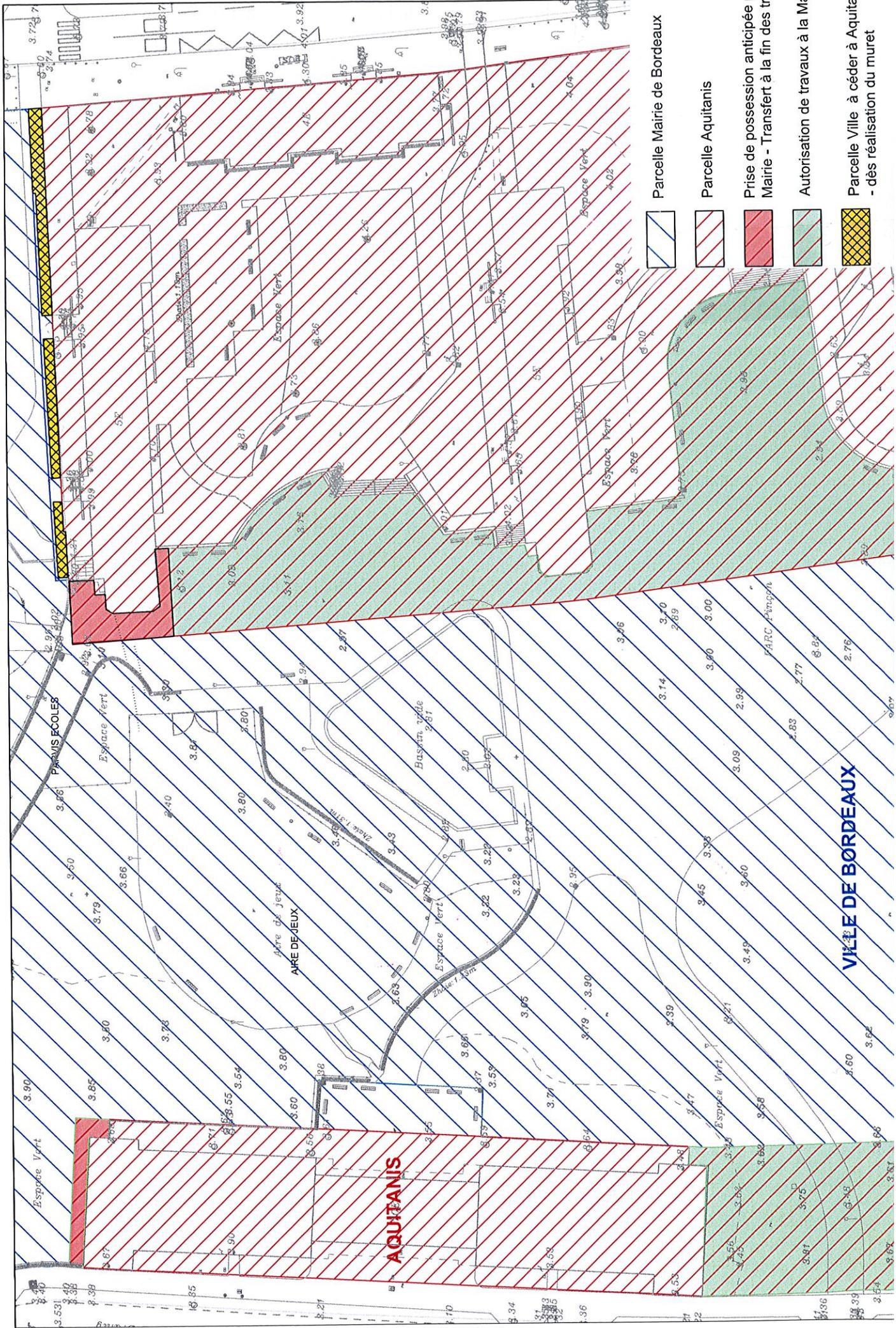
Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 11 juillet 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Nicolas FLORIAN



Parcelle Mairie de Bordeaux



Parcelle Aquitanis



Prise de possession anticipée par la Mairie - Transfert à la fin des travaux



Autorisation de travaux à la Mairie



Parcelle Ville à céder à Aquitanis - dès réalisation du muret



VILLE DE BORDEAUX